



## MAIRIE DE CANNES

courriel : mairie@ville-cannes.fr

### DEMANDE D'AUTORISATION DE FERMETURE TARDIVE 2H30

#### I. Renseignements concernant le ou les demandeurs

##### IDENTITÉ DU GERANT - ou Exploitant ou associé(s) -

Prénom NOM : .....

Nom de la Société : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle complète : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....

##### IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS

Prénom NOM : .....

Nom de la Société : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle complète : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....



## MAIRIE DE CANNES

courriel : mairie@ville-cannes.fr

### II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉBIT DE BOISSONS EXPLOITÉ

Enseigne de l'établissement : .....

Adresse du débit de boissons : .....

N° de téléphone : .....

<b>Nom du titulaire de la licence</b>	Restaurant
	III
	IV

### III. DEROGATION DEMANDEE

- première demande  (transmettre la demande en Mairie 3 mois avant la date souhaitée de début de fermeture tardive)
- renouvellement  Préciser la date de notification de l'autorisation en cours : .....
- temporaire du ..... au ..... (transmettre la demande en Mairie au minimum un mois avant la date souhaitée de fermeture tardive)

Motif de la demande : .....

### IV. Pièces à fournir :

- Pièce d'identité recto verso
- **Un original de l'inscription au registre de Commerce** (de moins de 3 mois)
- Une **attestation originale d'assurance** de l'établissement
- Une **attestation originale d'assurance** en responsabilité civile
- Une copie du récépissé de déclaration :
  - d'un débit de boisson à consommer sur place,
  - d'un restaurant,
- Une copie du contrat de bail, ou du contrat de location gérance, ou acte de vente du commerce
- Le permis d'exploitation



## MAIRIE DE CANNES

courriel : mairie@ville-cannes.fr

### V. Direction Sécurité prévention

Pour chaque demande, compléter et retourner l'attestation sur l'honneur de risques incendie et de panique – E.R.P. à la Direction Sécurité prévention au 27, boulevard de la Ferrage à Cannes, tél : 04 97 06 46 73.

### VI. Direction hygiène Santé

Pour toute manipulation de denrées alimentaires fournir :

- l'Attestation de formation HACCP alimentaire

***Et pouvoir répondre en tous points à la réglementation en hygiène et sécurité des aliments et en respecter les règles d'hygiène en vigueur, soit le Paquet Hygiène - RCE 852/2004 - annexe II - chapitre III***

Pour la diffusion de musique

- Je sollicite l'autorisation de diffuser de la musique amplifiée

Oui  Non  (Si oui, produire une étude d'impact des nuisances sonores (EINS))

***Et pouvoir répondre en tous points au décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés***

### VII. Information complémentaire

• Pour les demandes d'ouverture de nuit à 5h, contacter Madame HAKKI à la Sous-Préfecture de Grasse au numéro de téléphone : 04.92.42.32.74